

Résultats obtenus. Les mesures décrites ci-dessus ont permis d'atteindre les objectifs cités. Le Bureau des passeports a évalué que le degré de fraude est limité, mais a tout de même cerné les possibilités de réorienter ses procédures de contrôle (voir les activités pour 1993-1994). En plus d'appliquer ces mesures, le Bureau des passeports a entrepris une réorganisation importante de sa structure en 1992, et a créé une Direction de la sécurité et des opérations à l'étranger. Grâce à cette nouvelle direction, les questions relatives à la sécurité et au contrôle seront plus manifestes et prioritaires.

En raison des menaces à la sécurité que posent les documents justificatifs contrefaits professionnellement, volés ou obtenus illégalement, nous avons aussi participé activement au Comité interministériel de la sécurité des documents canadiens, qui constitue une tribune où l'on peut chercher des solutions communes à ce problème.

Une autre activité entreprise au cours de l'an dernier concerne l'élaboration d'un nouveau livret de passeport fondé sur la recherche technologique de pointe menée par le Bureau des passeports en collaboration avec l'industrie nord-américaine. Le passeport, qui sera prêt à l'automne de 1993, contient de nouvelles caractéristiques de sécurité qui empêcheront la falsification et aideront les employés à dépister les documents contrefaits ou altérés aux points d'entrée.

Dans l'intervalle, le nouveau Comité de formation des examinateurs du Bureau des passeports s'est employé diligemment à élaborer et mettre au point un nouveau plan de formation intégrale à l'intention des examinateurs. Comme le montre cette initiative, nous estimons que la meilleure manière d'empêcher la fraude est de constituer un bassin d'examineurs professionnels bien formés et vigilants.

Activités pour 1993-1994. Le Bureau des passeports demeurera engagé à maintenir et à améliorer le degré d'intégrité du passeport canadien. Les mesures prises dans le cadre du *Plan d'amélioration de la sécurité* ont ratifié les procédures de contrôle déjà en place tout en les

soumettant à un examen encore plus rigoureux sur le plan de la sécurité. Elles doivent maintenant être réorientées et intégrées dans notre exploitation quotidienne. La réorientation de ces mesures portera sur les points suivants :

- Continuer à mettre en oeuvre les plans d'ouverture de nouveaux bureaux dans les zones de marché importantes; les nouveaux bureaux de Surrey et de Laval ont aidé à accroître le nombre de demandes présentées en personne et le niveau de service. Dans cette optique, quatre nouveaux bureaux devraient ouvrir leurs portes au cours du présent exercice; ils seront situés à Brampton, Kitchener, St. Catharines et Mississauga.
- Réorienter la vérification des répondants en fonction des risques qui ont été repérés : des analyses de risque seront effectuées afin de corriger les domaines où des faiblesses ont été relevées.
- Surveiller les activités de renvoi par la poste en fonction des risques potentiels. Comme dans le cas des vérifications des répondants, une analyse sera effectuée et les zones de risques repérées recevront une attention spéciale.
- De son côté, la nouvelle Direction de la sécurité et des opérations à l'étranger concentrera ses efforts sur les domaines suivants :
 - perfectionner le Système de gestion des cas et y inclure une fonction améliorée de liste de surveillance afin de dépister plus facilement les activités criminelles et la fraude en matière d'immigration, en coopération avec les organismes chargés de l'application de la loi et les responsables de l'immigration;
 - appliquer un programme de formation amélioré à l'intention du personnel chargé des services consulaires et de l'immigration;
 - effectuer une vérification plus approfondie des demandes traitées à l'étranger et au Canada afin de mieux repérer les faiblesses du processus de délivrance des passeports;